



Conseil des Ministres

7 septembre 2007

PROJET DE LOI :

- Statut de la société coopérative européenne et protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur -

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité a présenté un projet de loi relatif à la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le statut de la société coopérative européenne et la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Ce projet de loi transpose la directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003 complétant le statut de la société coopérative européenne (SCE) pour ce qui concerne l'implication des travailleurs.

Les SCE ont pour objet de faciliter le développement des activités transnationales des coopératives en leur permettant d'opérer dans l'Union européenne à partir d'une personne morale unique. Le projet de loi détermine les modalités d'information, de consultation et de participation des salariés au sein de ces sociétés.

Le projet de loi transpose également la directive 2002/74/CE du 23 septembre 2002 relative à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur. Il précise la procédure applicable en matière de règlement des créances impayées des salariés travaillant en France pour le compte d'un employeur dont le siège social est établi dans un autre État membre de l'Union européenne lorsque cet employeur fait faillite.

DÉCRET :

- Procédure de recrutement au tour extérieur des conseillers référendaires à la Cour des Comptes

Le Premier ministre a présenté un décret modifiant le code des juridictions financières et relatif à l'instruction des dossiers de candidature au recrutement au tour extérieur de conseillers référendaires à la Cour des comptes.

En application de ce décret, c'est la Cour des comptes qui assurera désormais elle-même l'instruction, jusque là confiée au ministère des finances, des candidatures pour le recrutement de conseillers référendaires au tour extérieur.

- Organisation de la gendarmerie nationale

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, a présenté un décret modifiant le décret n° 2005-274 du 24 mars 2005 portant organisation générale de la gendarmerie nationale.

Le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN) et le détachement de gendarmerie du groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR), constituaient jusqu'à présent des composantes du groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale (GSIGN).

Afin d'améliorer la réactivité de cette structure et de l'adapter aux évolutions de l'environnement national et international en matière de grand banditisme et de terrorisme, le décret regroupe les capacités du GIGN et de l'EPIGN au sein d'une structure unique, dénommée GIGN, directement rattachée au directeur général de la gendarmerie nationale.



COMMUNICATION :

- Le soutien de l'État à la région Alsace -

Le Premier ministre a présenté une communication sur le soutien de l'État à la région Alsace.

La situation «charnière» de la région Alsace et de sa capitale Strasbourg dans l'espace européen et son rôle en tant que pôle d'équilibre à l'Est de la France doivent être consolidés. C'est pourquoi l'État sera à ses côtés dans tous les domaines lui permettant de se renforcer.

En matière d'organisation du territoire, l'Alsace doit se constituer en véritable plate-forme au cœur de l'espace européen.

La poursuite de la seconde phase de travaux de la ligne à grande vitesse de l'Est est confirmée. L'État est prêt à ce que les travaux de cette seconde phase démarrent en 2010 et il propose aux collectivités territoriales intéressées d'arrêter le plan de financement correspondant. S'agissant de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, un accord rapide pour le financement de la 2ème phase sera recherché, l'interconnexion des réseaux à grande vitesse français et allemand étant la suite logique du développement de ce réseau.

Le contrat triennal «Strasbourg-capitale européenne» dans lequel l'État s'investit pour le renforcement des structures d'accès et pour le rayonnement culturel et scientifique de la métropole sera poursuivi à travers un prochain contrat. La mise en valeur du patrimoine historique et contemporain de l'Alsace sera également aidée de façon à renforcer cette attractivité.

Le projet de grand contournement Ouest de Strasbourg sera mené à terme dans une optique de développement durable et les transports alternatifs au mode routier seront soutenus.

L'État continuera à soutenir les grands projets de recherche et les pôles de compétitivité en s'appuyant sur les universités et en favorisant leur regroupement.

Il aidera les territoires fragilisés actuellement pris en charge à travers l'action de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). L'effort financier porté sur les quartiers fragiles de Neuhof et de la Meinau sera complété dès l'automne dans le quartier d'HautePierre tandis que la restructuration urbaine du quartier de Cronembourg déjà bien engagée recevra des crédits complémentaires.

L'Alsace restera un partenaire privilégié de l'État pour l'expérimentation de réformes. Après la gestion par la région des fonds européens qui sera poursuivie, l'État mettra en place la taxe poids lourds dans la région en accord avec les élus.

Une expérimentation avec la région de l'action publique en matière économique sera également engagée et la création d'un outil spécifique et territorialisé de financement et d'accompagnement des PME-PMI sera préparée avec la région.

- Strasbourg, ville européenne -

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes a présenté une communication sur Strasbourg, ville européenne.

Strasbourg a développé une coopération transfrontalière marquée par des actions exemplaires.

Point de départ de l'aventure européenne, elle accueille de nombreuses institutions, telles que le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme...



La création prochaine d'une école européenne, répondant aux attentes des agents de ces institutions, l'amélioration des capacités hôtelières et des réseaux de transports, venant après la mise en service du TGV Est, affirmeront son statut de capitale européenne.

Enfin, un lustre particulier lui sera donné du fait de la prochaine présidence française de l'Union européenne. A cet égard, les membres du Gouvernement français participeront activement aux sessions plénières du Parlement européen.

- La coopération franco-allemande en matière de recherche au cœur de l'espace européen de la recherche

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté une communication sur la coopération franco-allemande en matière de recherche.

L'Allemagne étant le premier partenaire scientifique de la France en Europe, ce partenariat est décisif pour faire de l'Europe la plus compétitive des économies de la connaissance, conformément aux objectifs de Lisbonne. Il concerne tous les domaines et s'appuie, notamment, sur les formations intégrées mises en place avec succès par l'Université franco-allemande. Il permet la mise en œuvre de politiques coordonnées dans des domaines stratégiques pour l'Europe (espace, très grandes infrastructures de recherche).

Les politiques en faveur de l'innovation constituent un autre volet important de la volonté de nos deux pays de renforcer la compétitivité européenne. Les pôles de compétitivité ont été mis en place à l'instar des réseaux de compétences allemands avec lesquels ils nouent des relations fructueuses.

La France et l'Allemagne favorisent des projets innovants qui associent laboratoires publics et industriels privés des deux pays comme le projet « INUMAC » dans le domaine de l'imagerie moléculaire à très haut champ, soutenu par l'Agence pour l'innovation industrielle en France et le ministère allemand de la recherche. Les deux pays soutiennent aussi des projets conçus conjointement par les centres de recherche « Carnot », label donné en France aux centres qui travaillent le plus étroitement avec les entreprises, et leurs homologues allemands, les « Instituts Fraunhofer ».

Le rapprochement des organisations française et allemande de la recherche favorise la convergence des politiques de recherche. Des appels d'offres conjoints peuvent désormais être lancés par l'Agence nationale de la recherche et son homologue allemande. Une politique de promotion de l'excellence scientifique a conduit la France à créer les réseaux thématiques de recherche avancée, et l'Allemagne à lancer une « Initiative excellence » en faveur des meilleurs projets de recherche et des stratégies d'avenir développés par les universités.

L'Alsace a su faire de sa proximité avec l'Allemagne un véritable vecteur de sa politique scientifique. Les coopérations mises en œuvre :

- avec « BioValley » dans le domaine des biotechnologies et pharmaceutique ;
- avec « EUCOR », la confédération européenne des universités du Rhin supérieur, à laquelle participent les universités strasbourgeoises qui préparent actuellement leur fusion ;
- dans les domaines de la chimie et de ses interfaces et de la recherche contre le cancer,

témoignent de cette excellence.

C'est en s'appuyant sur l'expérience de ces coopérations et de ces politiques communes que l'Allemagne et la France contribuent efficacement à la construction de l'espace européen de la recherche, dont les nouvelles perspectives ont été débattues à l'occasion de la publication, pendant la présidence allemande, d'un livre vert de la Commission européenne.

Il reviendra à la future présidence française de traduire les résultats du débat en décisions communes afin que l'Europe puisse gagner la bataille mondiale de l'intelligence.



- Le lancement des concertations pour la préparation du plan gouvernemental en direction des banlieues

La secrétaire d'État chargée de la politique de la ville a présenté une communication sur le lancement des concertations pour la préparation du plan gouvernemental en direction des banlieues.

Dès le 1er août, un blog a été ouvert afin de permettre un dialogue direct avec les habitants de quartiers trop souvent relégués ou oubliés. Cette première phase de la concertation, qui se poursuivra jusqu'au 31 octobre, a permis de recueillir, à ce jour, plus de 10 000 contributions qui mettent l'accent sur les attentes en matière d'emploi, de réussite éducative, de désenclavement des cités et de mobilité de leurs habitants.

La concertation s'enrichira d'une nouvelle phase qui débutera fin septembre par la tenue de « rencontres territoriales pour la ville » associant tous les acteurs concernés par la problématique des banlieues : collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux, associations...

La démarche retenue pour préparer le plan en direction des banlieues répond aux orientations du Président de la République qui souhaite mettre fin à l'impuissance publique et associer les citoyens aux choix qui les engagent.

MESURES D'ORDRE INDIVIDUEL :

Le Conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du Premier ministre :

- il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur du service d'information du Gouvernement exercées par M. Vincent de BERNARDI.

Sur proposition du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables :

- M. Hubert du MESNIL, ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé président du conseil d'administration de Réseau ferré de France.

Sur proposition de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :

- M. Laurent TOUVET, conseiller d'État, est nommé directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, à compter du 10 septembre 2007.

Sur proposition du secrétaire d'État chargé des affaires européennes :

- Mme Emmanuelle d'ACHON, conseillère des affaires étrangères hors classe, est nommée directrice des ressources humaines, directrice générale adjointe de l'administration ;

- M. Michel FILHOL, ministre plénipotentiaire de 1ère classe, est nommé directeur d'Asie et d'Océanie ;

- M. Christian MASSET, conseiller des affaires étrangères hors classe, est nommé directeur des affaires économiques et financières ;

- M. Laurent AUBLIN, ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé conseiller diplomatique du Gouvernement, à compter du 2 octobre 2007.

|